

Approbation du compte rendu du 04/06/2008

Approuvé.

Intervention de FRANÇOISE GAILL – DS EDD

Présentation de la nouvelle Directrice scientifique, assistée par STEPHANIE THIEBAUD, DSA chargée de la fonction d'agence et des fonctions transverses du futur institut.

Exposé de FRANÇOISE. GAILL - qu'elle avait déjà présenté lors de sa tournée nationale des laboratoires. Le CNRS sera constitué par 9 instituts chapeautés par 3 pôles (dénudés de moyens - pour l'instant - avec un rôle de conseil de la direction). EDD sera positionné dans le pôle 1 (homme dans le système Terre). Tout de suite, il apparaît une querelle pour le nom, cf. les épisodes précédents ! Actuellement, on se dirige vers l'acronyme **INSEBDD** : Institut National des Sciences de l'Écologie et de la Biodiversité pour le Développement Durable. Il y aura création d'un institut au 1^{er} janvier, l'enjeu porte sur le terme national et ses missions associées.

Les postes seront affectés entre la fonction d'opérateurs ou celle d'agence (sans fongibilité). Un labo dépend et est gérée par un seul institut/opérateur, mais il peut émerger à d'autres instituts qui agissent alors en tant qu'agence de moyen. La fonction agence est utile pour les gros labos pluridisciplinaires et/ou les disciplines à la marge.

La priorité du département EDD (et du futur institut) : / 1 : les personnels (ITA et chercheurs) ; 2 : les crédits d'intervention ; 3 : les grands équipements et plates-formes (Observatoires Hommes-milieus) et en 4 : les programmes innovants, pluriannuels.

YVAN LAGADEUC est chargé de mener la coordination des travaux de prospective, qui doivent être finalisés pour la fin de 2008, Il est prévu un colloque de restitution début 2009.

Questions :

La mission du CSD cesse-t-elle au 1^{er} janvier 2009 ? **Réponse** : en théorie oui, mais pas de panique !

Quels moyens pour le conseil inter-organismes dans le domaine EDD ? **Réponse** : L'institut EDD doit-être une force proposition pour l'ANR, il faut se mettre d'accord sur le porteur (INRA/Ifremer, autre...). Le niveau européen très important et est à développer. Actuellement on est faible sur ce créneau.

Quid de la formulation de la pression anthropique, il semble y avoir un recentrage sur biodiversité (CH. WEBER) ? **Réponse** : Le CNRS a pour objectif de se refonder de façon disciplinaire (F. Gaill), avec interdisciplinarité (*Remarque : Là, je ne comprends plus ! EDD a été créé comme un département transverse*). Par ailleurs, la fragilité des SHS au CNRS ne permet pas d'afficher trop fortement un poids important SHS en EDD. SHS doit-être préservé en tant qu'institut au CNRS.

D'après ROBERT BARBAULT, EDD est également menacé, il y a même veto sur le titre !, C'est un échec pour le CNRS, la direction ne fait que reculer par rapport au vocabulaire et au champ de compétences. Selon YVON LE MAHO il y a batailles de conflits d'intérêt. *Opinions majoritairement partagées dans la salle...*

Le département EDD semble se transformer en institut d'écologie, quid de l'interdisciplinarité affichée par EDD ?

Selon YVON LE MAHO, une intervention au niveau des politiques est nécessaire : il y va du rang scientifique de la biodiversité. Biodiversité et écologie sont des disciplines qui peinent à exister scientifiquement et qui sont considérées de second rang par les tenants des disciplines phare : la génétique et ses avatars (un parallèle est fait avec l'émergence de la biologie moléculaire dans les années 60 ; rendue possible par une volonté politique forte).

Information et avis sur le renouvellement d'unités

UMR 5173 / COUVET - La qualité scientifique est reconnue, mais le problème concerne le nombre de personnels, (moins de 10%) CNRS dans l'unité, une fusion proposée avec l'unité Perret au prochain quadriennal. Ce regroupement est à réétudier car il ne paraît pas pertinent.

UMR 7011 / WEBER - La qualité scientifique de l'unité est reconnue, mais le problème concerne le nombre de personnels CNRS et le changement de direction.

UMR 7146 - Pas de problème de qualité scientifique, mais proposition de FRE et regroupement avec l'unité LEYVAL (Nancy) pour cause de faiblesse numérique du CNRS dans l'unité.

UMR 7144 - problème de gouvernance, associé à un lièvre soulevé en séance par la DS et lié à l'activité d'une start-up créée par un chercheur. *Remarque : La direction semble se défausser de ses responsabilités et avancer en crabe ! La start-up a pignon sur web et brevets en poche (apparemment partagés pro-parte avec le CNRS)... Une nouvelle affaire BRECHOT en germe, jalousie locale ou autre ? Impossible d'en savoir davantage !*

Au final, en désaccord avec la direction, les quatre unités ont été soutenues par le département sur la base de l'excellence scientifique.

Discussion sur la mise en place de l'institut

Il y a querelle de pouvoir sur le champ scientifique Environnement et Développement Durable : qui sera le maître d'œuvre ? L'INRA, L'IFREMER, l'IRD, le CEMAGREF et le CIRAD revendiquent toute ou partie du périmètre. Cependant, contrairement au CNRS, aucun ne couvre tout le champ ! Mais il faut aussi rajouter les disputes en interne et la concurrence avec l'INSU, qui revendique également une expertise dans ce domaine.

Autre question soulevée : un institut national, est-ce un fédérateur des champs disciplinaires ou une structuration interne au CNRS ?

Remarque : sera-ce un modèle INSU ou un redéploiement interne ? Si on se dirige vers le modèle INSU (ou IN_2P_3) on ouvre la boîte de Pandore du champ de compétence des organismes. Apparemment, seul le CNRS ne dégage pas ! Ajoutons qu'avec plusieurs « instituts type INSU/ IN_2P_3 » sous la holding CNRS, il sera très facile de découper selon les pointillés !

Les OSU sont gérés par l'INSU. Est-il possible d'envisager une cotutelle INSU/EDD pour les observatoires relevant pour partie du champ de compétence EDD ? (exemple de Montpellier). Réponse de F. GAILL : « après discussion avec la Direction générale, on ne rentre pas dans les OSU ! On envisage de créer une structure ad-hoc (GIS ?) ».

Conclusion personnelle : on assiste à une partie de billard à plusieurs bandes, où l'INSU, forte de sa légitimité historique et scientifique, pèse d'un grand poids ; mais la direction du CNRS est moins que claire sur sa vision, et d'ailleurs en a-t-elle une ? Que veut-elle défendre et à quel prix ? Les autres organismes s'affirment également et font pression sur le CNRS, qui semble être le « maillon faible » dans le jeu de recomposition actuel de la structuration de la science française (et ici on a peu évoqué l'autonomie des universités...). Le tout sous la tutelle gouvernementale !

Questions diverses

RAS.